

Exposé présenté le 12 janvier 2017 par Jean-Paul Percher dans le cadre de l'atelier Economie de Kifekoi ?

Le Crédit Mutuel

'Une banque mutualiste, une banque pas comme les autres'

Qu'est-ce qu'une banque Mutualiste ?

La banque mutualiste ou coopérative fonctionne selon un principe simple : pas d'actionnaires, les clients possèdent leur banque.

Propriétaires de leur banque, les clients (ou plutôt sociétaires) sont à la fois associés et usagers.

Pour devenir sociétaire, le client acquiert une (ou plusieurs) part sociale.

A ce titre, il participe aux décisions en Assemblée Générale pour l'orientation de la politique de la Banque, l'élection des administrateurs et l'accès à certains services.

La règle : un homme-une voix et pas de dividendes !

Quelles sont les banques mutualistes ?

On distingue 4 groupes : 1- le Crédit Agricole

2- la Caisse d'Epargne

3- la Banque Populaire

ces deux dernières constituant le groupe BPCE

(y compris le Crédit Coopératif)

4- le Crédit Mutuel

Historique : En 1893 Ludovic de Besse crée la Banque coopérative des associations ouvrières (artisans et commerçants) .
Ce pionnier de la banque est un capucin d'Angers.

Mais puisque je vais beaucoup m'arrêter sur le cas du Crédit Mutuel il faut surtout évoquer un personnage important, celui de Frédéric-Guillaume Raiffeisen bourgmestre allemand qui en 1847 crée une coopérative. Celle-ci construit un fournil coopératif et achète les semences (l'argent étant emprunté à une banque garantie par une hypothèque sur les forêts de la commune).

C'est en **1882** que, près de Strasbourg, est créée la **première Caisse de Crédit Mutuel**.

En France, c'est Louis Durand, avocat à Lyon, qui crée des caisses du même modèle et les réunit en 1883 dans l'Union des Caisses Rurales et Ouvrières de France.

On reviendra tout à l'heure sur l'histoire et la structure du Crédit Mutuel.

Dans l'immédiat il faut s'arrêter sur la place des Banques mutualistes dans le

classement général des banques françaises.

1

Classement des principales banques françaises

| | Produit net bancaire (en milliards d'€) | Nb de clients (en millions) |
|----------------------|--|--------------------------------|
| 1 - BNP-Paribas | 42,9 | |
| 2 - Crédit Agricole | 31,8 | 21 |
| 3 - Société Générale | 25,6 | |
| 4 - BPCE | 23,8 | 24,4 + 9,1 |
| 5 - Crédit Mutuel | 14,6 (12,8 + 1,8) | 11,6 |

Le Crédit Mutuel

Comme l'expliquent ses origines, le Crédit Mutuel a dans un premier temps une vocation essentiellement agricole.

A l'issue de la première guerre mondiale, la France restée majoritairement rurale devait être reconstruite. Le gouvernement de l'époque a alors décidé de faciliter le financement de l'agriculture par la distribution de bonifications d'intérêts. Le canal de distribution de ces aides était naturellement celui des Caisses de Crédit Mutuel, en contrepartie de quoi elles devaient supporter le contrôle de l'Etat. Le Crédit Mutuel s'est alors scindé en deux, d'une part le Crédit Agricole dit officiel qui acceptait cette tutelle et d'autre part le **Crédit Mutuel dit libre** qui ne l'acceptait pas.

C'est une ordonnance du 16 octobre 1958 qui définit le **statut** et l'organisation du Crédit Mutuel. Banque à statut légal spécial, il relève du statut de la coopération de la loi du 10 septembre 1947.

La **structure** du Crédit Mutuel est pyramidale, à la base les caisses locales (+de 2000)

Les caisses locales adhèrent obligatoirement à une Fédération Régionale à statut d'association loi 1901 qui assure le contrôle et définit la politique du Groupe. Les caisses locales adhèrent également à une Caisse Fédérale qui gèrent leurs liquidités (18 fédérations).

Enfin, les Fédérations Régionales adhèrent à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (qui assure le contrôle de l'ensemble) ainsi qu'à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel.

2

Une expérience personnelle.

C'est en 1967 que je suis recruté par la Fédération des Caisses de Crédit Mutuel de la Région Parisienne. Je suis recruté en tant qu'adjoint du Directeur régional. J'ai alors 27 ans, une expérience bancaire très limitée et ma formation ne m'a donné que quelques bases dans les domaines économiques et juridiques.

Il faut dire que le Crédit Mutuel de la région parisienne est très peu développé, la région est évidemment plus urbaine que rurale ! La fédération regroupe cependant une soixantaine de caisses pour la plupart en banlieue.

Étonnant mais vrai, il y a moins d'une dizaine de salariés pour l'ensemble du groupe, dont 5 à la Fédération et la Caisse Fédérale (un directeur à mi-temps, un inspecteur, un comptable, une secrétaire de direction et moi).

Comment les Caisses locales peuvent-elles alors fonctionner ?

C'est très simple ; ce sont leurs administrateurs bénévoles qui assurent leur ouverture, souvent le dimanche matin (après la messe dit-on car c'est la caisse du curé!).

Ces administrateurs et conseillers de surveillance se recrutent d'ailleurs principalement parmi des militants sociaux chrétiens catholiques.

A Villeneuve le Roi par exemple où le bureau de la Caisse dite de la Faisanderie était mitoyen du presbytère, les mauvaises langues disaient que le Président de la Caisse préparait les homélies du dimanche en contrepartie de quoi le Curé de la paroisse faisait la publicité du Crédit Mutuel.

A Ormesson, tout près d'ici, le président, le Dr André Libert introduisait toujours la réunion du conseil d'administration par une prière. Je peux en témoigner.

Certaines caisses locales étaient déjà très anciennes, au moins deux d'entre elles avaient été fondées en 1927 notamment dans le milieu des cheminots.

Les caisses locales de l'époque ont un fonctionnement très simple et les services qu'elles proposent limités. Les dépôts ne se faisaient que sur livrets (qu'on appellera livrets bleus). Quant aux crédits, il ne s'agissait que de crédits immobiliers à 5 ans garantis par des cautions personnelles, ces prêts complétant généralement les prêts spéciaux de Crédit Foncier de France. La comptabilité se faisait entièrement à la main.

J'entre donc à la Fédération de la région parisienne le 1er août 1967.

Mes **fonctions** sont **très diverses** :

- inspection de quelques dizaines de caisses locales (le plus grand nombre étant confié à l'inspecteur déjà en place).
- participations ponctuelles aux conseils d'administration des caisses à des fins d'animation et de formation des bénévoles des caisses existantes et des nouvelles caisses. (Il faut savoir qu'à l'époque on ne créait de caisse nouvelle qu'après avoir réunis les bénévoles appelés à constituer leurs conseils. Il fallait donc les trouver ! Cela ne se passe plus comme cela !)
- recrutement et formation des nouveaux salariés (le groupe se développe et se structure.
- assistance technique aux caisses.
- études, nouveaux produits
- déclarations du groupe
- assurances
- accessoirement signature sur tous les comptes bancaires en l'absence du Directeur.

Autrement dit, pendant plusieurs années, il n'y avait pas de fonction que je n'exerçais pas en tout ou partie. Cela a été pour moi beaucoup d'investissement et d'enrichissement personnel.

Bien entendu, cela ne pouvait pas durer et il a fallu **se spécialiser**. On m'a donné la responsabilité des engagements du Groupe. Les caisses s'étaient structurées, multipliées et diversifiées dans de nouveaux produits. Outre les livrets bleus, elles proposaient des comptes à terme, des bons de caisse et des comptes de chèques. Elles proposaient aussi de nouvelles possibilités de financement, prêts personnels et prêts à moyen et long terme. Au-delà de certains montants et de certaines durées, l'octroi des crédits devait être validé par le service fédéral des engagements.

Le problème, c'est qu'à cette époque où les ressources collectées par la Groupe augmentaient très vite et où l'inflation galopait, nous avons été soumis à un encadrement strict des crédits. Il a donc fallu trouver des solutions pour l'équilibre de nos comptes. Nous avons alors conclu avec plusieurs banques extérieures des accords où nous assurions le risque et la trésorerie des crédits à long terme que nous accordions mais qui étaient portés par nos partenaires.

Nous avons aussi ouvert nos crédits aux associations et professions libérales. Enfin, en contrepartie des avantages fiscaux liés au livret bleu, les pouvoirs publics nous ont astreints à prêter aux collectivités locales ou à des organismes garantis par elles. C'est ainsi par exemple que, tout près d'ici, nous avons financé la viabilité de l'Allée des Blancs avec la garantie des 2 communes de Sucy et de Boissy. Je n'en ai pas fait le compte mais ce sont quelques milliards de francs de crédits qui

ont pu être délivrés sous ma signature.

Cependant, à force d'être une banque de plus en plus comme les autres, il semble que la complexité accrue des opérations et que la fièvre du développement aient fait perdre de vue aux dirigeants du Crédit Mutuel le caractère mutualiste et coopératif du mouvement.

Est-ce alors mon attachement à ce qui me semblait perdu, à un caractère habitué à prendre ses responsabilités et peu enclin à subir des directions purement commerciales, j'ai insensiblement cessé de plaider. Ce qui finalement a abouti en 1992 à la négociation de mon départ.

Je vous disais qu'à mon arrivée au Crédit Mutuel d'Ile de France nous étions moins de 10, nous devions être environ 850 salariés à mon départ.

Cela dit, je reste convaincu que le Crédit Mutuel reste techniquement une très bonne banque qui propose de nombreux services.

La suite de l'histoire.

Il faut maintenant parler de la suite de l'histoire du Crédit Mutuel, histoire dans laquelle je ne suis plus du tout impliqué. Cette histoire est marquée par au moins 3 faits importants : la prise de contrôle du CIC, le scandale de la banque Pasche et le risque d'éclatement du Crédit Mutuel.

1er fait La prise de contrôle du CIC

En 1998 le Crédit Mutuel alsacien prend le contrôle du CIC. Le CIC, c'est quelques 2000 agences en France (dont environ 30 en région parisienne). Ces 2000 agences s'ajoutent aux plus de 2000 Caisses de Crédit Mutuel (dont environ 220 en région parisienne). C'est un événement qui aura des répercussions.

2ème fait

Le scandale de la Banque Pasche

Résumons : La banque Pasche depuis le rachat du CIC est filiale à 100% du Crédit Mutuel-CIC. Elle est implantée en Suisse et à Monaco. En 2013 3 salariés lancent l'alerte : des valises de billets sont déposées à Monaco par des clients portant curieusement des noms d'auteurs célèbres par exemple Jules Verne, Baudelaire ou encore Camus et leurs comptes peuvent être reconnus sous des titres d'œuvres par exemple 'l'étranger' !

L'affaire est révélée par des journalistes de TV dont l'émission doit être programmée sur Canal Plus mais Vincent Bolloré en interdit la diffusion, sans doute à la demande d'un autre breton Michel Lucas président du Crédit Mutuel.

Les 3 employés de Pasche seront licenciés mais l'émission sera bien diffusée sur France3 le 7 octobre 2015 dans le magazine Pièces à conviction.

3ème fait

Le risque de scission au sein du Crédit Mutuel

La volonté de puissance du Crédit Mutuel alsacien qui consolide ce qu'il est convenu d'appeler maintenant CM11-CIC(soit 11 groupes régionaux + CIC) inquiète sérieusement le Crédit Mutuel de Bretagne désormais connu sous l'appellation d'ARKEA (CMB + 3 autres Fédérations) . Ce dernier craint la volonté des alsaciens de l'absorber dans une entité entièrement contrôlée politiquement. Sans compter que les agences du CIC en Bretagne feraient une concurrence déloyale au CMB.

L'affaire est entre les mains du ministre de l'économie Michel Sapin sans compter l'influence du très breton ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian.

Que dire encore ? Peut-être que le très puissant Michel Lucas (né en 1939 et entré au CM en 1971) président de la Confédération du Crédit Mutuel a en 2016 cédé sa place à Nicolas Théry.

Affaire(s) à suivre !